



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DU 19 OCTOBRE 2020

Le 19 octobre 2020 à 19h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance ordinaire et à huis clos à la salle du conseil de la mairie de Lalheue, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

**Date de convocation** : 13 octobre 2020

**Etaient présents** : Sylvain BERTHIER, Monique CHAMFROY, Christian CRETIN, Josiane MINCK, Magali MULLER, Céline NECTOUX, François POIRIER, Marinette PUECH, Marc ROBERT, Arnaud TOUZOT.

**Absent ayant donné pouvoir** : /

**Excusé** : /

**A été nommé(e) comme secrétaire de séance** : Marinette PUECH.

**Effectif légal du Conseil municipal** : 11

**Membres en exercice** : 10

**Conseillers présents ou représentés** : 10

**Votants** : 10

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 14 septembre 2020.

### **1. Séance à huis clos**

Compte tenu du contexte sanitaire et de l'impossibilité d'accueillir du public en respectant les gestes barrières et les règles de distanciation sociale en vigueur, LE CONSEIL, DECIDE, à l'unanimité, de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

### **2. Nomination des garants pour l'exploitation des coupes de la forêt communale**

Suite aux élections municipales et au renouvellement des conseillers municipaux, LE CONSEIL, DECIDE, à l'unanimité, de NOMMER pour la durée du mandat les trois conseillers membres de la commission des bois:

- 1<sup>er</sup> garant : Mme Magali MULLER
- 2<sup>ème</sup> garant : M. Sylvain BERTHIER
- 3<sup>ème</sup> garant : M. Arnaud TOUZOT

### **3. Modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne**

LE CONSEIL, DECIDE, à l'unanimité, DE DONNER SON ACCORD pour la modification des statuts de la Communauté de Communes : prise en charge du plateau sportif de Sennecey-le-Grand dans le cadre de la compétence facultative « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs ». En effet, ce plateau est principalement utilisé par les élèves du Collège David Niépce, les associations intercommunales et les enfants de l'espace enfance jeunesse, il paraît donc opportun qu'il puisse devenir intercommunal.

### **4. Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel Territorial**

LE CONSEIL, DECIDE, à l'unanimité, DE CHARGER le Centre de gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents une ou plusieurs formules devront pouvoir être proposées à la Commune.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation.

Le Conseil précise que la Commune devra délibérer, aux vues des résultats de la consultation, pour autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

## **5. Formation des élus**

Le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales. L'article L2123-12 précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Les frais de formation comprennent :

- les frais de déplacement (transport, hébergement et restauration),
- les frais d'enseignement,
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS.

**LE CONSEIL, DECIDE, à l'unanimité :**

**- D'ADOPTER le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.**

**La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :**

- agrément des organismes de formations ;
  - dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
  - liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
  - répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- DE PREVOIR chaque année, en fonction des capacités budgétaires de la commune, l'enveloppe financière prévue à cet effet.**
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

## **Questions et informations diverses**

- **Lancement de la campagne de mobilisation du mécénat populaire pour les travaux de réfection du mur du cimetière** : A l'occasion de la Toussaint, M. CHAMFROY, Président de l'association Pierres d'Autrefois assurera une permanence à l'entrée du cimetière le 31 octobre et M. LAMBERT le 1<sup>er</sup> novembre. Une plaquette informative sera distribuée à tous les habitants. Les travaux démarreront fin octobre.
- **Projet 2021** : M. le Maire sollicitera deux entreprises pour réaliser un audit sur les toits des bâtiments communaux (Mairie, Eglise, école).
- **Manifestation/cérémonie** : En raison de l'état d'urgence sanitaire, la cérémonie du 11 novembre, le repas des aînés et la manifestation Halloween (ASL) sont annulés.
- **Projet de sécurité routière** : M. POIRIER expose différentes solutions qui nécessitent une étude et un chiffrage budgétaire. Trois bureaux d'études seront sollicités. Tout projet sera mis en place avec concertation préalable des habitants.
- **Plan Local d'urbanisme Intercommunal** : Prochaine réunion le 19 novembre, de 13h30 à 17h.
- **Syndicat des eaux** : (rapporteur M. ROBERT) Bonne qualité de l'eau, renouvellement du contrat de maintenance avec Suez, achat d'une mini-pelle (42 800€).

La séance est levée à 20h41.

**Date de la prochaine séance : Lundi 30 novembre 2020 à 19h00**